

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le neuvième (9e) jour d'avril 2019, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

2019-04-50

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2019
- 05 Adoption des états financiers au 31 mars 2019
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de vacances
- 08 Demande d'aide financière Provinciaux Hockey Québec — Atome BB-AA
- 09 Demande d'aide financière troupe de théâtre Les Malles Commodos
- 10 Approbation du rapport financier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac
- 11 Demande de soumission pour l'achat d'une rétrocaveuse
- 12 Entente services aux sinistrés — Croix Rouge
- 13 Dépôt du projet de règlement : modification de la limite de vitesse chemin de la Grande Ligne
- 14 Avis de motion : modification de la limite de vitesse chemin de la Grande Ligne
- 15 Dépôt du rapport financier du Comité des loisirs de Hérouxville
- 16 Subvention Fête de la Saint-Jean-Baptiste
- 17 Signature de l'entente de partenariat - bornes de recharge pour véhicules électriques
- 18 Accès Internet Haute vitesse
- 19 Affaires diverses :
  - .1 décision barrage lac Gagnon
  - .2 mise aux normes des barrages municipaux
  - .3 demande au MTQ vs allégement des modalités de gestion du programme d'aide financière
  - .4 demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière
  - .5 achat des jardinières
  - .6 demande d'aide financière (APL)
  - .7 résolution d'appui, dossier mérule pleureuse
- 20 Questions :
- 21 Levée de la séance

- Adoptée -

## **03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019**

2019-04-51

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

- Adoptée -

**04 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2019**

2019-04-52

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en mars 2019 pour un montant de 6 964.33 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mars 2019 pour un montant de 54 569.65 \$. D'approuver les salaires nets versés en mars pour un montant de 16 497.24 \$.

- Adoptée -

**05 Adoption des états financiers au 31 mars 2019**

2019-04-53

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 mars 2019. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 mars 2019.

- Adoptée -

**06 Correspondance (résolutions)**

Aucun point à la correspondance

**07 Demande de vacances**

2019-04-54

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'accepter la demande de vacances des cadres et des employés municipaux pour l'année 2019.

- Adoptée -

**08 Demande d'aide financière Provinciaux Hockey Québec —  
Atome BB-AA**

2019-04-55

Proposé par : Marco Périgny  
Appuyé par : Carole Hubert Ruel et il est résolu d'offrir un montant de 50 \$ à Tomas Gervais, qui fait partie d'une équipe «Atome» qui participera à la Coupe Dodge Hockey Québec qui aura lieu dans la région du Richelieu du 18 au 21 avril 2019.

- Adoptée -

**09 Demande d'aide financière troupe de théâtre Les Malles  
Commodes**

2019-04-56

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par M. Marco Périgny et il est résolu de verser une somme de 200 \$ au Comité des Loisirs de Hérouxville représentant une partie du coût de la location de la salle chargée à la troupe de théâtre « Les malles commodes » pour les pratiques de leur pièce de théâtre qui sera présentée à l'église de Hérouxville les 12 et 13 juillet 2019.

- Adoptée -

**10 Approbation du rapport financier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac**

2019-04-57

Proposé par : Michel Tremblay  
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'accepter les états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année 2018 démontrant un excédant de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 5 687 \$.

- Adoptée –

**11 Demande de soumission pour l'achat d'une rétrocaveuse**

2019-04-58

Proposé par : Yvan Bordeleau  
Appuyé par : Marco Périgny et il est résolu de demander des soumissions par invitation pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

- Adoptée –

**12 Entente services aux sinistrés — Croix Rouge**

2019-04-59

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Helene Gilbert et il est résolu d'autoriser la signature de l'entente de service aux sinistrés entre la Municipalité de Hérouxville et la Société Canadienne de la Croix-Rouge. Cette entente est d'une durée de trois (3) ans à compter de sa signature. La contribution pour l'année 2019 est de 222,02 \$

- Adoptée –

**13 Dépôt du projet de règlement : modification de la limite de vitesse chemin de la Grande Ligne**

Le dépôt du projet de règlement numéro 100-2019 modifiant le règlement numéro 100-2018 relatif aux limites de vitesse sur les rues de la municipalité est fait, séance tenante par Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro six (6).

**14 Avis de motion : modification de la limite de vitesse chemin de la Grande Ligne**

AVIS DE MOTION présenté par Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro six (6), à savoir qu'à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 100-2019 modifiant le règlement numéro 100-2018 relatif aux limites de vitesse sur les rues de la municipalité sera adopté.

**15 Dépôt du rapport financier du Comité des loisirs de Hérouxville**

Reporté à la prochaine séance

**16 Subvention Fête de la Saint-Jean-Baptiste**

2019-04-60

Proposé par : Diane Jacob  
Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu que Madame Carole Hubert Ruel du comité des Loisirs de Hérouxville soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale locale de 2019.

- Adoptée -

## 17 Signature de l'entente de partenariat - bornes de recharge pour véhicules électriques

2019-04-61

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate HQ pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE HQ souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « Circuit électrique »);

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, La Municipalité de Hérouxville désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'HQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE HQ souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « Membre(s) »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville (le Partenaire) souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'HQ accepte que le partenaire devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

ATTENDU QUE les deux parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres, HQ, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies Inc. (lequel et tout autre fournisseur retenu par HQ après un nouvel appel d'offres étant ci-après désigné(s) « Fournisseur recommandé »);

En conséquence,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Bernard Thompson, maire et Mme Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, entente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville et Hydro-Québec.

- Adoptée -

## **18 Accès Internet Haute vitesse**

2019-04-62

ATTENDU QUE les fournisseurs de service, qu'ils soient privés ou publics, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet Haute Vitesse (IHV) et à une couverture cellulaire en milieu rural non desservi;

ATTENDU QUE les gouvernements développent de nouveau programmes d'aide financière qui seront bientôt connus dans le but d'atteindre l'objectif de service universel défini par la décision CRTC 2016-496, soit un accès à tous les ménages canadiens à une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement ainsi qu'une couverture cellulaire;

ATTENDU QUE le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, qui ont été lancés en 2016, visaient uniquement à soutenir le développement de services d'accès à IHV;

ATTENDU QUE ces programmes comportaient des critères d'admissibilité pour lesquels des entreprises de télécommunications ne pouvaient déposer de projets pour certaines communautés principalement en raison de cartes de références établis par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada établissant des secteurs partiellement bien desservis dans des zones ciblées par hexagones de 25 km;

ATTENDU QUE ces hexagones entraînent de l'iniquité face au développement dans nos milieux respectifs;

ATTENDU QUE plusieurs déploiements admissibles importants sont en cours dans la MRC de Mékinac et que ceux-ci créeront des disparités importantes entre des communautés adjacentes au sein même de la MRC;

ATTENDU QUE lors des élections provinciales de 2018, la Coalition Avenir Québec s'est engagée à la couverture de 100% des ménages tel que défini par l'Objectif de service universel tel que défini par le CRTC et que le premier budget déposé par le gouvernement provincial inclut les crédits promis à la réalisation de cet objectif;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a également annoncé la disponibilité de nouvelles subventions lors du dernier budget fédéral;

ATTENDU QUE les critères de financement des programmes sont toujours en cours de définition et qu'ils sont principalement sous la gouverne du CRTC et que ces critères seront vraisemblablement ceux qui guideront le Québec pour son propre programme;

ATTENDU QUE ces critères doivent être établis de manière à régler rapidement les problèmes de disparité créés par des déploiements financés publiquement de manière à ce que 100% des ménages de la MRC de Mékinac obtiennent l'accès à IHV et à une couverture mobile de qualité afin de supporter adéquatement le développement économique et social du milieu et améliorer la sécurité publique de la population;

ATTENDU QUE les entreprises et les citoyens interpellent régulièrement la municipalité de Hérouxville depuis plusieurs années afin d'avoir une meilleure couverture à IHV pour les activités courantes de tous les jours

ainsi que pour avoir des conditions favorables afin d'être attractif pour les nouvelles initiatives économiques et les nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité communes qui permettront de combler 100% des besoins en service IHV et couverture cellulaire dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Tremblay  
Appuyé par Mme Diane Jacob

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en places des programmes d'aide qui favoriseront rapidement les déploiements pour les communautés du territoire de la MRC de Mékinac qui n'ont pas les services, dont l'ensemble des communautés bénéficient au sein même de la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice, députée de Champlain à l'Assemblée nationale

Monsieur François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des collectivités, député de St-Maurice - Champlain à la Chambre des Communes

Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Madame Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au développement économique régional

Madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette - St-Maurice

Madame Marie-Christine D'Amours vice-présidente, Marché consommateurs et Centres de contact client chez TELUS Québec

Monsieur Pierre Chateauvert, consultant stratégie et affaires publiques à la Fédération québécoise des municipalités

Monsieur Larry Bernier, maire de Lac Édouard et membre du comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités

Monsieur Paul Labranche, maire de St-Adelphe

Madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac  
CRTC

- Adoptée -

**19 Affaires diverses :**

**.1 décision barrage lac Gagnon**

2019-04-63

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-03-57 démontrant l'intention du conseil municipal, de procéder à la démolition du barrage lac Gagnon (XX0001951);

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par Miroslav Chum Inc. en date du 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le nouveau programme d'aide financière pour la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

DE préserver le barrage actuel et de procéder à une étude de sécurité du barrage.

- Adoptée -

**.2 mise aux normes des barrages municipaux**

2019-04-64

Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (*barrage du lac Gagnon numéro XX0001951\ du barrage inscrit au répertoire du MELCC*) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par : M. Michel Tremblay  
APPUYÉ par : Mme Carole Hubert Ruel

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE Mme Chantal Paillé, inspectrice municipale et adjointe à la direction, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

- Adoptée -

**.3 demande au MTQ vs allégement des modalités de gestion du programme d'aide financière**

2019-04-65

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a procédé au cours de l'année 2018 à une refonte des programmes d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE sept anciens programmes ont été fusionnés pour devenir le Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE ce nouveau programme d'aide la réhabilitation du réseau routier local a pour objectif de faciliter la compréhension, simplifier le processus d'obtention et réduire le nombre de documents à produire pour les municipalités;

ATTENDU QUE ce nouveau programme a également pour but de raccourcir les délais en abolissant les étapes liées à une demande de financement des plans et devis ainsi que l'accord de principe du projet et les ententes de financement;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités s'inscrivent dans une volonté de reconnaître l'autonomie municipale en simplifiant la reddition de compte, en abolissant l'exigence d'une preuve de règlement d'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres considérants;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités appellent les municipalités à fournir au Ministère des Transports, les plans et devis liés au projet d'amélioration du réseau routier visé, avant même l'envoi de la demande d'aide financière ou de savoir si la municipalité pourrait être admissible à l'aide financière;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités dans certains cas obligent les municipalités à se soumettre aux procédures d'appel d'offres avant même l'étude et l'approbation du projet par le ministère des Transports;

ATTENDU QU'avant la réalisation de travaux, plusieurs autorisations doivent faire l'objet de nombreuses approbations auprès de d'autres ministères et que ces processus se poursuivent dans un contexte où les communications entre les ministères sont en vase clos créant ainsi un alourdissement pour les municipalités en temps, en énergie et en coûts supplémentaires de gestion pour une simple demande d'aide financière dans des programmes normés.

Par conséquent,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

DE demander au Ministère des Transports de modifier certaines modalités liées au Programme d'aide à la voirie locale (PAV) de manière à envisager les mesures suivantes :

- 1) Souscrire à la volonté de reconnaître l'autonomie municipale en accordant aux municipalités de prioriser elles-mêmes leurs interventions en matière de voirie locale;
- 2) Abolir l'obligation de fournir des plans et devis liés à toute demande d'aide financière lorsque l'évaluation des coûts peut être soumise au Ministère des Transports par un ingénieur qualifié à l'aide d'un sommaire prévisionnel;
- 3) Rembourser les frais d'ingénierie liés à l'établissement d'un sommaire prévisionnel;



- 4) Rembourser les coûts reliés à l'établissement des plans et devis lors de la présentation d'un projet nécessitant une telle obligation, ce, nonobstant le statut final du projet voire son acceptation ou rejet par le ministère.
- 5) Que le processus d'appel d'offres soit exigé seulement après un accord indiquant l'acceptation de financement du projet par le ministère dans le but de limiter les coûts reliés à la durée du processus, à l'allongement des délais de cautionnement de soumission et permettre aux soumissionnaires que les travaux se réalisent dans un délai raisonnable suivant le processus d'appel d'offres.

- Adoptée -

.4 demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière

2019-04-66

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière accorde aux municipalités une aide financière afin de réaliser des projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE l'installation de balises de rue a permis de diminuer la vitesse à des endroits stratégiques, soit la zone scolaire, le centre des loisirs et une portion de la rue Gagnon;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville désire acquérir d'avantages de bornes afin de diminuer la vitesse dans certains secteurs stratégiques du périmètre urbain, afin de diminuer les risques d'accident et d'améliorer la sécurité des piétons et des vélos qui utilisent la voie publique;

ATTENDU QUE l'aide financière représente 50% des dépenses admissibles;

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyée par : Mme Diane Jacob

Et il est unanimement résolu :

DE présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat de balises de sécurité au montant de quatre mille six cent onze dollars (4 611.00 \$) taxes incluses.

QUE la Municipalité de Hérouxville s'engage à payer sa part des frais.

D'autoriser Mme Denise Cosette, directrice générale et trésorière et/ou Mme Chantal Paillé, inspectrice municipale et adjointe à la direction à signer la demande d'aide financière et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

- Adoptée -

**.5 achat des jardinières**

2019-04-67

Proposé par : Mme Carole Hubert Ruel  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de confier la préparation des jardinières, des pots et l'entretien de l'aménagement paysager de l'hôtel de ville à la compagnie « Les Serres du lac » pour la somme de 2 990 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

**.6 demande d'aide financière (APL)**

2019-04-68

CONSIDÉRANT la demande de l'Association pour la protection du Lac-à-la-Tortue (APL) pour le renouvellement de la contribution financière versée par la municipalité de Hérouxville;

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

Que ce conseil verse la somme de 2 500 \$ pour la phase 2019 du projet de nettoyage des berges du lac à la tortue.

- Adoptée -

**.7 résolution d'appui, dossier mэрule pleureuse**

2019-04-69

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un programme gouvernemental pour venir en aide aux propriétaires de résidences infestées de mэрule pleureuse;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de M. Steve Frigon établie sur notre territoire est atteinte par la mэрule pleureuse;

CONSIDÉRANT QUE les subventions offertes par le gouvernement permettent de couvrir seulement une partie des travaux de décontamination ou de reconstruction d'une maison aux prises avec le mэрule pleureuse;

CONSIDÉRANT QUE certaines maisons atteintes par la mэрule pleureuse devraient être reconnues comme perte totale et être admissibles à une subvention égale à 100 % de leur valeur en excluant le terrain comme c'est le cas pour les sinistrés ayant subi une perte totale de leur résidence lors des inondations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Marco Périgny

Et il est résolu :

DE demander au gouvernement de bonifier leur programme de subvention qui vient en aide aux victimes de la mэрule pleureuse considérant que ses victimes ne touchent aucuns sous de leur assureur.

DE faire parvenir une copie de la présente résolution à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice et députée de Champlain-Laviolette.

QU'une copie de la présente résolution parvienne aux municipalités de la région pour appui.

- Adoptée -

**20 Questions**

.1 Heure des séances

**21 Levée de la séance**

2019-04-70

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu de lever la séance à 20 h 05.

— Adoptée —